

somme *Numérique*

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 17h45, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 04 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. VARLET Philippe**– **Président**
- **Mme DELETRE Margaux**, **Vice-présidente**
- *Mme LHOMME Brigitte, Vice-présidente*
- **M. PARSIS Laurent**, **Vice-président**
- *M. DELFOSSE Jean-Philippe*
- *M. GEST Alain*
- *Mme MAILLE-BARBARE Françoise*
- *Mme ROY Mathilde*
- *M. FAUVET Frédéric*

Le quorum est constaté par 6 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Madame ROY donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe.

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux.

Monsieur GEST donne pouvoir à Monsieur PARSIS.

Délibérations

1. Attribution du marché « Acquisition et maintenance de matériel bureautique – Imprimantes et copieurs et services associés »

La présente consultation est émise dans le cadre du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique.

L'accord-cadre a pour objet la fourniture de matériels bureautiques, la maintenance et services associés pour les membres d'un groupement de commandes. Le périmètre des prestations prévues au titre de l'accord-cadre pouvant donner lieu à des marchés subséquents est défini comme suit :

- Acquisitions de matériels bureautiques,
- Location avec option d'achat,
- Maintenance curative et préventive telles que définies au CCTP,
- Services associés : livraison et installation du matériel bureautique, service de gestion proactive, logiciel de gestion de parc

Nous avons reçu 5 offres pour cet accord-cadre. Elles sont en cours d'analyse pour déterminer les 3 titulaires qui auront présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de choix. Ces 3 sociétés seront mises en concurrence au fur et à mesure des besoins des membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres a été invitée à se prononcer sur le choix des titulaires. Les membres du Bureau valideront l'attribution de l'accord-cadre à partir de leur proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident que l'accord-cadre intitulé « Acquisition et maintenance de matériel bureautique – Imprimantes et copieurs et services associés est attribué aux sociétés suivantes :

- KOESIO
- THOSHIBA
- SHARP

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant n°1 au lot 3 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » – Modification du Bordereau des prix unitaires.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre Télécom du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique. L'accord-cadre a pour objet la fourniture de services de télécommunications. Les prestations sont divisées en 9 lots. Le lot 3 a pour objet « l'abonnement de services de téléphonie mobile voix et data, de communication Machine to Machine, services d'envoi de messages en masse ». Ce lot a été attribué par délibération du bureau en date du 27 septembre 2023, suite à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 27 septembre 2023 à la société BOUYGUES TELECOM.

L'avenant a pour objet de rajouter un service RESPONSABLE OPERATIONNEL DE COMPTE qui sera facturé à 0,5 € sur chacune des lignes mobiles. Ce service en plus fera augmenter chacun des abonnements de 0,5 € du BPU. La Commission d'Appel d'Offres a été invitée à se prononcer sur l'adoption de cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident que l'avenant n°1 du lot 3 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » est adopté.

Adoptée à l'unanimité

3. Avenant n°1 au lot 6 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » – Modification du Bordereau des prix unitaires.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre Télécom du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique. L'accord-cadre a pour objet la fourniture de services de télécommunications. Les prestations sont divisées en 9 lots. Le lot 6 a pour objet Réseau de collecte xDSL. Ce lot a été attribué par délibération du bureau en date du 04 septembre 2023, suite à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 04 septembre 2023 à la société SERINYA.

L'avenant a pour objet de mettre à jour le bordereau des prix unitaires pour prendre en compte les éléments durcis. Le surcoût (déduit) des équipements durcis est de :

- A/DSL : 36 €HT/Mois/Routeur
Modèle : Westermo BRD-355A
- SDSL : 32€HT/Mois/Routeur
Modèle : Siemens M826-2 SHDSL 6GK5826-2AB00-2AB2

A cela s'ajoute des lignes au BPU pertinentes :

- Routeur FTTO pour la granularité des débits
- SDSL durci
- Journée de prestation pour de l'accompagnement hors périmètre Serinya
- Ligne ADSL support en cas de besoin).

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident que l'avenant n°1 du de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » est adopté.

Adoptée à l'unanimité

Liste des délibérations examinées par le Bureau

1. Attribution du marché « Acquisition et maintenance de matériel bureautique – Imprimantes et copieurs et services associés »
2. Avenant n°1 au lot 3 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » – Modification du Bordereau des prix unitaires.
3. Avenant n°1 au lot 6 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » – Modification du Bordereau des prix unitaires.

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.